



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3885

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Direction générale des finances publiques (DGFIP 69) en vue de fiabiliser les bases de la fiscalité directe locale et d'optimiser les ressources fiscales du territoire de la Métropole

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 4 novembre 2019****Délibération n° 2019-3885**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Direction générale des finances publiques (DGFIP 69) en vue de fiabiliser les bases de la fiscalité directe locale et d'optimiser les ressources fiscales du territoire de la Métropole**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les produits fiscaux revenant à la Métropole représentent un total de 1 800 000 000 €, soit les 2/3 de ses recettes de fonctionnement.

L'administration fiscale et la Métropole ont pour préoccupation commune de fiabiliser les bases fiscales dans une logique d'équité fiscale.

La reconnaissance du rôle des collectivités locales dans le suivi, le contrôle et l'amélioration des assiettes fiscales est une nouveauté importante et la Métropole souhaite pleinement s'investir dans cette démarche. Le suivi des bases fiscales réalisé par la Métropole, notamment en ce qui concerne les anomalies qu'elle détecte, identifie la Collectivité comme contributrice jouant un rôle quant à l'amélioration de la matière fiscale. Avec la création d'un poste de chargé d'analyses fiscales et d'optimisation des bases, la Métropole marque son souhait de travailler activement à la qualité des rôles généraux des taxes de manière à favoriser le rendement fiscal et à conforter l'équité entre les différents acteurs présents sur son territoire. De son côté, la DGFIP a désigné, en 2018, dans chaque direction régionale ou départementale, un "référént optimisation des bases fiscales" qui a pour rôle le suivi des conventions de partenariat, la mutualisation des bonnes pratiques, le suivi des signalements des collectivités et des actions de vérification.

La convention entre les services de la DGFIP et la Métropole, précise les objectifs et actions à entreprendre de la part de la Métropole et des acteurs concernés à la DGFIP.

Elle se décompose en 3 axes :

- l'amélioration de la communication et de l'expertise par le renforcement des relations entre les signataires,
- l'optimisation des bases de la fiscalité économique locale,
- la progression de la connaissance du tissu foncier du territoire.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans couvrant les années 2019, 2020 et 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention de partenariat entre la Métropole et la DGFIP.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.**